

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 3 MARS 2008 A 19 h 00**

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, C. CORMERAIS, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, M-C. LAMBERT, M. LAUNAY, P. PERRAUD.

Absent : C. JAULIN

Secrétaire de séance : M-C. LAMBERT

Convocation : 25 février 2008



PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA RÉVISION

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du rapport du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 4 février 2008.

Monsieur Alain Morin présente ensuite les propositions de réponses aux observations enregistrées lors de l'enquête et qui ont été étudiées par le groupe de travail dans sa séance du 26 février 2008. (Annexe n° 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve les propositions du groupe de travail (Annexe 1).
- Approuve le Plan Local d'Urbanisme révisé.

RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La révision du zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique du 3 janvier au 4 février 2008.

Dans son rapport le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au dossier présenté qui modifie le zonage de 1999 en étendant l'assainissement collectif au village de la Touche Monnet et en passant en assainissement individuel les villages des Etangs, La Dorie, Le Chiron et La Michelière pour des raisons de coût. De plus, la mise en place du SPANC permettra une meilleure gestion de l'assainissement individuel.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la révision du zonage d'assainissement.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'adopter le droit de préemption urbain aux nouvelles zones du plan local d'urbanisme révisé approuvé ce jour. Le droit de préemption urbain peut être appliqué sur les zones U et AU du nouveau plan local d'urbanisme. Il permet à la Commune d'être informé des transactions réalisées dans ces secteurs et éventuellement, en cas d'intérêt collectif, de préempter le bien mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer le droit de préemption urbain au profit de la Commune sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme révisé et ce dès l'entrée en application de ce document.

.../...

QUARTIER DU PATUREAU

Le Conseil municipal prend connaissance du dossier de lotir préparé par le Cabinet Archidée en vue d'aménager la première tranche du quartier du Patureau.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier présenté et charge le Maire ou un Adjoint de déposer le dossier réglementaire.

Le Conseil municipal approuve également le programme de travaux et charge le Maire ou un Adjoint de lancer la procédure de consultation des entreprises.

ACQUISITION FONCIERE – PROPRIÉTÉ LODÉ

Monsieur le Maire fait part de la signature d'un compromis de vente entre les époux Lodé et la Commune pour l'acquisition par la Commune de la parcelle AA n° 157 au prix de 100 000 € net vendeur.

Cette transaction a reçu un avis favorable du Service des Domaines et la vente peut être régularisée.

Le Conseil municipal considérant que les crédits sont prévus au budget primitif 2008 et que toutes les formalités sont remplies, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle AA n° 157 et charge le Maire ou un Adjoint de signer l'acte de vente à intervenir.

RUELLE DE LA DISTILLERIE - DÉCLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait décidé en 2003 de vendre une partie de la Ruelle de la Distillerie aux propriétaires riverains.

Une enquête publique sur le déclassement de cette partie du domaine public a eu lieu du 5 au 20 janvier 2004 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement envisagé.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser la Ruelle de la Distillerie du domaine public communal.

LOCATION SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte de louer la salle annexe de la Mairie un samedi après-midi pour une exposition vente et fixe le prix de la location à 30.00 €

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe l'assemblée de la demande de mutation de Madame Catherine Pavageau chargée de la comptabilité.

LOCAL DES JEUNES

Madame Chantal Legland fait un compte rendu de l'entretien avec les familles de jeunes utilisant le local suite à de récents incidents.

Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale
pour son action durant le mandat.